Pièce 1 bis : les annexes au rapport d'enquête parcellaire

OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE « CENTRE ANCIEN » SAINT- MAIXENT- L'ECOLE

- 1 AP ouverture enquête parcellaire ORI Saint-Maixent-L'Ecole.
- 2- Avis d'ouverture d'enquête parcellaire.
- 3- Notification au CE de l'enquête parcellaire.
- 4- Certificat d'affichage de Mr le maire de Saint-Maixent-L'Ecole.
- 5- Première parution de l'avis d'enquête dans la presse.
- 6- Seconde parution de l'avis d'enquête dans la presse.
- 7- Registre d'enquête.
- 8- Fiche de renseignements LAGEDAMON, Daniel.
- 9- Fiche de renseignements ROBERT-LAGEDAMON, Lysiane.



Service de la coordination et du soutien interministériels Pôle de l'environnement

Arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire portant sur l'opération de restauration immobilière de l'immeuble 64 rue Chalon sur le territoire de la commune de Saint-Maixent-L'École

Le Préfet des Deux-Sèvres, Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 313-4 et suivants et R. 313-26 et suivants ;

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles R. 131-1 et suivants ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article L. 303-1;

Vu le décret du président de la République en date du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Emmanuel AUBRY, en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République du 16 juillet 2021 portant nomination de Monsieur Xavier MAROTEL, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres :

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mai 2018, déclarant d'utilité publique l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) de 6 immeubles d'habitation du centre-ville de SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE, dans le cadre de la convention partenariale OPAH RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain) pour la période 2017-2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2021, portant délégation de signature à Monsieur Xavier MAROTEL, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu la délibération de la commune de Saint-Maixent-L'École du 30 septembre 2021, approuvant le dossier d'enquête parcellaire ;

Vu le courrier de la commune de Saint-Maixent-L'École du 26 janvier 2022, sollicitant l'ouverture d'une enquête parcellaire pour ce projet ;

Vu la liste départementale des commissaires enquêteurs établie pour l'année 2022 :

Considérant que l'acquisition de l'immeuble sis 64 rue Chalon est nécessaire à l'opération de restauration immobilière commencée en 2018 sur la commune de Saint-Maixent-L'École et nécessite d'engager une enquête parcellaire;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Une enquête parcellaire en vue de l'acquisition d'un immeuble nécessaire à l'opération de restauration immobilière est ouverte sur le territoire de la commune de Saint-Maixent-L'École, du mercredi 2 mars 2022 au vendredi 18 mars 2022 inclus, soit pendant 17 jours consécutifs.

<u>Article 2</u>: Le dossier d'enquête parcellaire et un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le maire, seront déposés dans la mairie de Saint-Maixent-L'École pendant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Maixent-L'École, Place Léon Guyonnet – 79 400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE, siège de l'enquête.

Elles pourront aussi être transmises par voie électronique, en indiquant précisément en objet : « ORI Saint-Maixent-L'École », à l'adresse E-mail suivante : <u>pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr</u>

<u>Article 3</u>: Monsieur Jean-Claude SIRON, Officier de la Gendarmerie en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête parcellaire précitée.

<u>Article 4</u>: Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Maixent-L'École aux jours et heures suivants :

- le mercredi 2 mars 2022 de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 9 mars 2022 de 14 heures à 17 heures,
- le vendredi 18 mars 2022 de 13 heures à 16 heures,

Article 5: Un avis destiné à assurer la publicité de l'enquête sera inséré en caractères apparents huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans un des journaux diffusés dans le département des Deux-Sèvres, par les soins du préfet.

Cet avis sera affiché par le maire de Saint-Maixent-L'École huit jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, à la mairie aux emplacements réservés aux communications officielles de la commune ; à l'issue de l'enquête, le maire de Saint-Maixent-L'École attestera l'accomplissement de cette formalité par un certificat d'affichage qui sera annexé au dossier d'enquête parcellaire.

Article 6: Les notifications individuelles aux propriétaires, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, du dépôt du dossier d'enquête parcellaire à la mairie prévues à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, devront être accomplies avant le début de l'enquête, par la commune de Saint-Maixent-L'École (Place Léon Guyonnet – 79 400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE).

<u>Article 7</u>: En cas de décès d'un propriétaire ou usufruitier antérieurement à l'ouverture de l'enquête, la notification prévue à l'article précédent pourra être faite au domicile d'un héritier connu. En cas de domicile inconnu, elle sera affichée à la porte de la mairie du domicile et publiée par tous procédés en usage dans la commune. Elle sera adressée, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

<u>Article 8</u>: Les propriétaires auxquels une notification individuelle aura été faite seront tenus, en application de l'article R.131-7 du Code de l'expropriation, de préciser leur identité sur un questionnaire qui sera joint à cette notification ou à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Article 9: À l'expiration du délai fixé à l'article 1er, le registre d'enquête parcellaire sera clos et signé par le maire et transmis, dans les 24 heures avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur qui, après avoir examiné les observations qui lui auront été éventuellement présentées, dressera le procès-verbal de l'opération et adressera son rapport et ses conclusions motivées au préfet (Service de la coordination et du soutien interministériels – Pôle de l'Environnement). Ces opérations devront être terminées dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Article 10: Si le commissaire enquêteur propose en accord avec l'expropriant, un changement au tracé et si le changement rend nécessaire l'expropriation de nouvelles surfaces de terrains bâties ou non bâties, avertissement en est donné collectivement ou individuellement dans les conditions fixées aux articles R.131-1 à R 131-6, aux propriétaires qui sont tenus de se conformer aux dispositions de l'article R.131-7.

<u>Article 11</u>: Les frais occasionnés par cette enquête, relatifs à l'insertion de l'avis dans la presse, aux vacations et déplacements du commissaire enquêteur, seront pris en charge par la commune de Saint-Maixent-L'École, maître d'ouvrage.

<u>Article 12</u>: Le préfet est l'autorité compétente pour déterminer, par arrêté de cessibilité, la liste des parcelles ou des droits réels immobiliers à exproprier.

<u>Article 13</u>: Le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, le maire de Saint-Maixent-L'École et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Niort, le 0 9 FEV. 2022

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général de la préfecture,

Xavier MAROTEL

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE PORTANT SUR L'OPÉRATION DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE DE L'IMMEUBLE 64 RUE CHALON SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Par arrêté préfectoral du 9 février 2022, une enquête parcellaire relative à l'opération de restauration immobilière sur l'immeuble sis 64 rue Chalon à Saint-Maixent-L'École, est ouverte du mercredi 2 mars 2022 au vendredi 18 mars 2022 inclus, soit dix-sept jours consécutifs, sur le territoire de la commune de SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE.

Durant toute cette période, le dossier d'enquête et un registre seront déposés en mairie de SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, et formuler éventuellement ses observations, propositions et contrepropositions, en les consignant sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE, Place Léon Guyonnet – 79 400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE, siège de l'enquête ou par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête à savoir : « ORI Saint-Maixent-L'École », à l'adresse e-mail suivante :

pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

M. Jean-Claude SIRON, Officier de la Gendarmerie en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public :

- le mercredi 2 mars 2022 de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 9 mars 2022 de 14 heures à 17 heures,
- le vendredi 18 mars 2022 de 13 heures à 16 heures,

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête parcellaire, le commissaire enquêteur dressera le procès-verbal de l'opération et l'adressera ainsi que son avis au préfet (Service de la coordination et du soutien interministériels – Pôle de l'environnement – 05.49.08.69.53).

L'arrêté préfectoral précité est consultable en mairie de SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE.

Le dossier ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis en ligne sur le site internet de la préfecture, à l'adresse suivante :

http://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation

Toute personne physique ou morale peut demander, à ses frais, copie du rapport et des conclusions motivées au préfet.

Le préfet des Deux-Sèvres est l'autorité compétente pour déterminer, par arrêté de cessibilité, la liste des parcelles ou des droits réels immobiliers à exproprier.



Service de la coordination et du soutien interministériels Pôle de l'environnement Affaire suivie par : Mélissa MOREAU

Tél.: 05.49.08.69.52

Adresse mail: melissa.moreau@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 1 1 FEV. 2022

Monsieur, la Capitaine,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie de mon arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire relative à l'opération de restauration immobilière sur l'immeuble sis 64 rue Chalon à Saint-Maixent-L'École.

Comme convenu avec mes services, ces consultations se dérouleront du mercredi 2 mars 2022 au vendredi 18 mars 2022 inclus, dans la mairie de SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE où le dossier d'enquête et le registre seront déposés et tenus à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Je vous ai désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. Je tiens à vous rappeler que vous disposez d'une large latitude pour la conduire, vous rendre sur les lieux pour apprécier la portée du projet, entendre tous les témoignages utiles, consulter les services compétents.

En conséquence, vous recevrez les observations du public en mairie aux jours et heures suivants :

- le mercredi 2 mars 2022 de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 9 mars 2022 de 14 heures à 17 heures,
- le vendredi 18 mars 2022 de 13 heures à 16 heures.

Par ailleurs, vous voudrez bien accomplir les formalités suivantes, prescrites par mon arrêté: vous assurer du respect des formalités de publicité prescrites par mon arrêté et à réception du maire, dans les 24 heures qui suivent la clôture de l'enquête du registre et du dossier d'enquête rédiger votre rapport et vos conclusions motivées.

Ceux-ci doivent être datés, signés et rédigés sur des documents séparés et m'être transmis dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Monsieur Jean-Claude SIRON 80, rue de Ribray 79 000 NIORT Vos états de frais devront m'être adressés afin de me permettre de fixer le montant des indemnités qui vous seront versées par la commune de Saint-Maixent-L'École (Place Léon Guyonnet – 79 400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE), maître d'ouvrage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

SIR VET

Pour le préfet et délégation, Le secrétaire général de la préfecture,

Xavier MAROTEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE

DE SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

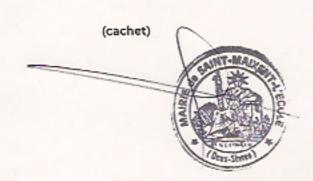
Le Maire de SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE certifie que l'arrêté préfectoral du 9 février 2022, ouvrant une enquête parcellaire relative à l'opération de restauration immobilière sur l'immeuble sis 64 rue Chalon à Saint-Maixent-L'École, ouverte du mercredi 2 mars 2022 au vendredi 18 mars 2022 inclus sur le territoire de la commune de SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

a été affiché en mairie

du Mercredi 16 Février 222

au Lundi 21 Mars 2022

Fait à SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE, le lundi 21 Mars 222



DEUX-SÈVRES

Lundi

21 février 2022

Deux-Sèvres

Présidentielle : les élus boudent les parrainages

Retrouvez tous nos livres, hors-séries, et magazines sur boutique.lanr. N - HISTOIRE - PATRIMOINE - DÉTENTE ET JE

PAGE 3



Notre diaporama...

Le Trail des Sentiers bressuirais en images

sur lanr.fr

Des rugbymen niortais vraiment renversants

PAGE 6 ET JOURNAL DES SPORTS

ROUTIOUE

en ligne



Le Niort RC a signé un exploit majeur dimanche à Espinassou, en parvenant à battre le leader Périgueux sur le fil. (Photo cor. NR, J.C.)

LES PREMIERS JEUX OLYMPIQUES VIOLAINE VANOYEKE FORMAT: 210 x 270 mm

LES PREMIERS 160 pages **JEUX OLYMPIQUES**

Découvrez les origines et l'évolution des jeux olympiques dans une rétrospective magnifiquement illustrée faisant un parallèle étonnant entre les JO antiques et ceux de l'époque moderne!

En vente sur : boutique.lanr.fr

N'hésitez pas à aller sur notre boutique NR en ligne pour découvrir de nombreux autres ouvrages!

CHERVEUX

Le combat de Lewis continue

PAGE 2



(Photo NR)

PARTHENAY

Le Palisson: l'épicerie militante

PAGE 10

THOUARS

Le blues retrouve le sourire

PAGE 12

FAYE-L'ABBESSE

Des travaux menacent sa maison



(Photo NR)



emploi

SERVICE À LA PERSONNE

Service à la personne

Dépt 18, reraités valides recherchent aide et compagnie, NF, permis, vie rurale confort. Poste stable, CDI. 02.34.64.52.02 HR

Gardiennage

Recherche personne seule pour entretien petite propriété Sologne, préférence bricoleur, avec permis de conduire, contre loge-ment tout confort sur place. 06.73.92.46.22

DEMANDE D'EMPLOI

Métiers du BTP

Homme du bâtiment, 25 ans d'expérience, spécialisé travaux façade tous genres, neuf/ancien, traditionnel, rénovation, carrelage, terrasse, contraval de la con renovation, carreiage, terrasse, intérieur/extérieur, restauration pierre, terrassement extérieur, ouvertures porte-fenêtres, électricité, plomberie, autres travaux bâtiment. Intervention/réponse rapides. 06.48.49.04.52 06.48.42.94.52

Auto-entrepreneur maçon-cou-vreur avec décennale et responsabilité civile, recherche travaux neuf ou ancien. Devis gratuit. CESU. 06.78.47.05.58 / 09.80.39.53.67

Entretien Espaces verts

Taupier agréé gaz traite taupes, France entière, terrain privé, public, toutes sur-faces. Efficace, rapide, sécu-risé. Devis gratuit, déclaration Urssaf. 06.31.03.56.08 Homme sérieux, référencé, propose services espaces verts, petits bricolages, étudie toutes propositions, rayon 20 km Pompaire, paiement Cesu. 07.83.79.83.90

Paysagiste effectue taille, élagage, abattage, dé-broussaillage, création gazon, plantation, secteur Niort et ses environs, Cesu accepté. Olivier Moinard, 06.77.73.24.88.

Prestation de service

Peintre en bâtiment avec expérience, cherche chan-tiers en peinture, sous-traitants, collectivités locales, marchés publics, intérieur/extérieur, déco, conseils, métrage, net-toyage haute pression façades/ toitures, dalles murets. Travail sérieux et soigné. Déplacements région. Déclaration Urssaf. 07.88.50.13.15 / 05.16.34.83.82

Puisatier + 40 ans d'expérience effectue nettoyage, curage puits, déblaiement, des-cente au fond du puits, + débit, diamètre 0.80 et +, toutes pro-fondeurs, forfait déplacement compris. RM 38050727700024. Tél. 06.85.11.85.90

Parthenay jusqu'à 30 km, Christian jardinier expérimenté, taille haies, pelouse, débroussaillage, petit élagage, débarrasse maison, possède matériel. 16 E l'heure, Cesu. 06.11.17.29.20 06.11.17.29.20

Homme recherche travaux peinture, papier peint, ravalement façades, déclaration Urssaf. 06.82.19.81.65

Je vous aide à écrire vos souvenirs, le livre de votre vie, tous courriers, CV. Déplace-ment à domicile. Cesu. 06.52.92.74.77

légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com

Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

AVIS D'OUVERTURE D'UNE

ENQUÊTE PARCELLAIRE

PORTANT SUR L'OPÉRATION DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE DE L'IMMEUBLE 64 RUE CHALON SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Par arrêté préfectoral du 9 février 2022, une enquête parcellaire relative à l'opération de restauration immobilière sur l'immeuble sis 64 rue Chalon à Saint-Maixent-L'École, est ouverte du mercredi 2 mars 2022 au vendredi 18 mars 2022 inclus, soit

mairie de SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, et formuler éventuellement ses observations,

SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE, siège de l'enquête ou par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête à savoir : « ORI Saint-Maixent-L'École », à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public:

le mercredi 2 mars 2022 de 9 heures à 12 heures.

l'environnement -05.49.08.69.53).

le mercredi 9 mars 2022 de 14 heures à 17 heures

le vendredi 18 mars 2022 de 13 heures à 16 heures,

propositions et contre propositions, en les consignant sur le registre ouvert à cet effet.

jours consécutifs, sur le territoire de la commune de SAINT-MAIXENT-

Durant toute cette période, le dossier d'enquête et un registre seront déposés en

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire êteur, à la mairie de SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE, Place Léon Guyonnet – 79400

M. Jean-Claude SIRON, Officier de la Gendarmerie en retraite, est désigné en

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête parcellaire, le com-

L'arrêté préfectoral précité est consultable en mairie de SAINT-MAIXENT-

Le dossier ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur se-

missaire enquêteur d'ressera le procès-verbal de l'opération et l'adressera ainsi que son avis au préfet (Service de la coordination et du soutien interministériels – Pôle de

E-mail: aof@nr-communication.fr - Tél: 02 47 60 62 10

NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset

ANNONCES LEGALES

BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Enquêtes publiques

Vie de sociétés

FONCIERE INKERMANN

Société par actions simplifiée au capital de 472.043 € Siège social : 84 Route D'Aiffres 79000 NIORT 384 758 181 R.C.S. Niort

Suivant procès-verbal en date du 11 février 2022, l'assemblée des associés a nommé

Suivant proces-verbal en date du 11 evrier 2022, l'assemblee des associes à nomme en qualité de Président :

ELSAN SAS, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 515.000.425 €, 58B Rue la Boétie 75008 Paris 8e Arrondissement 802 798 934 R.C.S. Paris, représentée par M. CHICHE Laurent 45 rue Emile Ménier 75116 Paris en remplacement de la SASU ELSAN PARTENAIRES, dé-missionnaire.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort.

AUGMENTATION DU CAPITAL ET MODIFICATION DE LA GÉRANCE

* Par suite du décès le 02/02/2017 de Mme Yolande Marie-Louise BRIS, en son vivant cogérante associée de la SCI JUFA (N° 823 444 930 RCS NIORT), siège social à LOUBILLE (79110), 6 route de Longré, Mr Thierry Frédéric Serge FRAIGNAUD, précédemment cogérant associé, devient seul gérant rétroactivement à compter du décès de Mme BRIS, ainsi constaté par la collectivité des associés aux termes d'un acte reçu par Me Fabrice GEOFFROY, Notaire à RUFFEC le 07 juillet 2017.

* Aux termes du même acte reçu le 7 juillet 2017 a été effectuée une augmenta

tion de capital social par voie d'apports immobiliers d'une valeur de 265.000 €, entre :

Mr Thierry Frédéric Serge FRAIGNAUD, demeurant à LOUBILLE (79110), 6 route
de Longré, Mme Julie Marion FRAIGNAUD, demeurant à LOUBILLE (79110), 5 route
de Couture d'Argenson et Mme Fanny FRAIGNAUD, demeurant à NANTES (44000),
27 re Divid 37 rue Dufour,

Capital social

Ancienne mention : cinq cents euros (500,00 EUR)

Nouvelle mention : DEUX CENT SOIXANTE-CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS

(265.500.00 EUR). Les modifications statutaires seront publiées au RCS de NIORT.

Pour avis, le Notaire.

MARCAM IMMOBILIER

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5.000 € Siège : 17 Rue Barbeziere 79000 NIORT 893643585 RCS de NIORT

Par décision de l'AGE du 11/02/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 3 Avenue de la Venise Verte 79000 NIORT. Mention au RCS de NIORT.

Informations du tribunal de commerce

JUGEMENT D'EXTENSION D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT **JUDICIAIRE**

Le 07 février 2022. le Tribunal Judicaire de NIORT a prononcé la liquidation judiciaire sur conversion de la procédure de redressement à l'égard de : Madame Sophie GANNE épouse GABARD

Agricultrice

De nationalité française 2 Lieu dit La Cour 79150 ARGENTONNAY

et a désigné en qualité de liquidateur la SELARL ACTIS, 17, rue de la Gare - 79000 NIORT; les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du liquidateur

Le 07 février 2022, le Tribunal judiciaire de NIORT a prononcé la clôture de la liquidation judiciaire, pour insuffisance d'actif de la société EARL L'EOLIENNE, l'Aubretière 79440 COURLAY.

Avis administratifs

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 15 février 2022, une consultation du public est ouverte du 9 mars au 7 avril 2022 inclus, en mairie d'Airvault, portant sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS METHARCENCIEL, relative au développement d'une unité de méthanisation agricole à AIRVAULT

Pendant cette période, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, seront déposés à la maine d'AIRVAULT afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels suivants d'ouverture au public et formuler ses observations, sur le registre ouvert à cet effet :

- les lundis, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
- les mardis, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 les mercredis, de 8h30 à 17h30
- les jeudis, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
- les vendredis, de 8h30 à 17h30
- La consultation du dossier se fera dans le respect des mesures sanitaires à mettre en œuvre pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le public pourra également adresser ses observations par correspondance au préfet des Deux-Sèvres (pôle environnement – BP 70000 79099 Niort Cedex 9) ou par voie électronique (pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr) en précisant dans l'objet «enregistrement – SAS METHARCENCIEL». Ces observations devront être transmises avant la fin du délai de consultation du public.

Cet avis accompagné de la demande de l'exploitant mentionnée à l'article R 512-46-3 du code de l'environnement seront mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres (http://www.deux-sevres.gouv.fr (rubriques « pu-

blications - annonces et avis - consultations publiques »). L'ensemble du dossier de demande d'enregistrement sera consultable pendant

toute la durée de la consultation du public, sur ce même site. La décision d'enregistrement sera prise par le préfet des Deux-Sèvres. L'installa-tion pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 512-7 du code précité, ou d'un arrêté préfec-

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics inf. à 90 000 Euros



Commune d'Aiffres

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE SIMPLIFIÉ (AACS)

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Marché public d'entretien des espaces publics de la commune d'Aiffres

Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur : commune d'Aiffres, 41, rue de la Mairie, 79230 Aiffres. Tél. : 05.49.32.02.47. Fax : 05.49.32.11.69. Courriel : mairie@ville-aiffres.fr

Type de procédure : procédure adaptée ouverte (Art. L. 2123-1 et R. 2123-1 et suiv. du CCP).

Prestations divisées en lots : oui (liste des lots ci-dessous). N° de lot(s) - Désignation(s).

Lot n° 1 : DÉSHERBAGE MÉCANIQUE ET MANUEL Lot n° 2 : TAILLE DE HAIES

Durée du marché ou délai d'exécution : 1 an (reconductible deux fois - Art. R. 2112-4 du CCP).

Critères de participation: le marché est réservé à des entreprises adaptées mentionnées à l'article L. 5213-13 du code du travail, à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés à l'article L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés à l'article L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'à des établissements de marché de la conscience de la code de l'action sociale et des familles ainsi qu'à des établissements de la code de l'action sociale et des familles ainsi qu'à la code de l'action sociale et des familles ainsi qu'à l'action des structures équivalentes, lorsqu'ils emploient au moins 50 % de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable gratuitement sur le site http://www.marches-securises.fr/perso/aiffres. Pour tout renseignement complémentaire relatif à la récupération en ligne des pièces du dossier, les entreprises peuvent s'adresser à la plateforme marches-securises fr au 04.92.90.93.20 qui les aidera à s'enregistrer

Date limite de réception des offres : jeudi 10 mars 2022 à

Date d'envoi du présent avis à la publication : jeudi 17 février

Marchés publics sup. à 90 000 Euros

Société Anonyme Immobilière Atlantic Aménagement

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

TRAVAUX AMÉNAGEMENT DE LOGEMENTS LABELLISATION HABITAT SENIOR SERVICES

Maître d'ouvrage : Société Anonyme Immobilière Atlantic Aménagement, 20, rue de Strasbourg - CS 68729 - 79027 Niort Cedex.

Mode de consultation : procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1-1 et R. 2162-2 à 2162-4 du Code de la commande publique.

Objet du marché: T-2022-004 – Travaux aménagement de logements – Labellisation Habitat Senior Services.

Décomposition des lots : lot unique.

Date limite de réception des offres : 07/03/2022 à 12h.

Le retrait du dossier : dossier consultable et téléchargeable gratuitement sur la plateforme achatpublic.com

Adresse internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2022_EIR7bBJJS1&v=1&selected=0

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 15/02/2022.

Avis d'attribution



Communauté de Communes Val de Gâtine

AVIS D'ATTRIBUTION

M. Jean-Pierre RIMBEAU, président - Porte place Saint-Antoine - 79220 CHAMPDENIERS - Tél. 05.49.25.64.11. mèl : communaute@valdegatine.fr

web: http://www.pro-marchespublics.com/accueil.htm SIRET 20006974800016

Objet : construction d'un pôle structurant jeunesse en containers

maritimes, rue Eugénie-Grandet - 79220 Champdeniers. Nature du marché : travaux

Procédure adaptée.

Attribution du marché.

Nombre d'offres reçues : 1.

Date d'attribution : 2 décembre 2021 Marché n°: 2021007PSJ1221

Conteneurs Constructions, LA GRAVETTE, 79370 Prailles. Montant HT min: 228 183,14 €.

Envoi le 16 février 2022 à la publication.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur

http://www.pro-marchespublics.com/accueil.htm



annonces

vos démarches !

légales

Publiez vos

en ligne

Contact: 02 47 60 62 70

Le préfet des Deux-Sèvres est l'autorité compétente pour déterminer, par arrêté

ront mis en ligne sur le site internet de la préfecture, à l'adresse suivante : http://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/ Enquetespubliques-departementales-et-arretes-d-autorisation. Toute personne physique ou morale peut demander, à ses frais, copie du rapport et des conclusions motivées au préfet.

de cessibilité, la liste des parcelles ou des droits réels immobiliers à exproprier;



Vendredi

4 mars 2022

Deux-Sèvres

(Photo NR, Jean-André Boutier)

NIORT

Campus des métiers : la réhabilitation se poursuit



VOTRE SPÉCIALISTE DE L'AUDITION

- MELLE 05 49 27 26 00 7 place du Marché
- SAINT-MAIXENT l'ECOLE 05 49 17 04 04 27 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny
- NIORT 05 49 24 88 99

22 rue Alsace Lorraine (parking gratuit accès 11 rue de la boule d'or)

A Nouvelle 1,10 € n° 23558
République.fr
République.fr

PAGE 8

Notre carte...

BOCAGE

de chats

errants

Encore trop

Deux-Sèvres : les idées de sorties du week-end

sur lanr.fr

« Je sollicite votre confiance pour un nouveau mandat »



(Photo NR)

PAGE 23

PARTHENAY

L'extinction de l'éclairage public en test

PAGE 17

THOUARSAIS

Sept marathons en sept jours contre le tabac

PAGE 20

FOOTBALL

Une affiche de gala à René-Gaillard

PAGE 31



(Photo archives NR)

R 27734 - 0304 - 1,10 € 79



Dans un contexte inédit, Emmanuel Macron annonce sa candidature à sa réélection à la présidence de la République. (Photo archives NR, M. H.)

GRAND DESTOCKAGE

sur tout le magasin*

-30% -40% -50%

ESPACE LITERIE - SALONS

Votre spécialiste depuis 1995!

C.C. Souchéco - Rue André Gide - NIORT - www.espace-salons.com - 05 49 33 43 62

légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :

E-mail: aof@nr-communication.fr - Tél: 02 47 60 62 10

NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset BP 81228 – 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Vie de sociétés

ORATIO Avocats

ZA des peupleraies, 49401 SAUMUR

CHAMPS ROBIN CONSULT

Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 1 000 euros Siège social : 2 Le Brandais Les Champs Robin, 79290 BOUILLE LORETZ 842 951 956 RCS NIORT

Aux termes d'une décision en date du 30/12/2021, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/12/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Madame Marie VIOT, demeurant 2 Le Brandais Les Champs Robin, 79290 BOUILLE LORETZ, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celleci.Le siège de la liquidation est fixé 2 Le Brandais Les Champs Robin, 79290 BOUILLE CORETZ. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Niort, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL BOULANGERIE CHARRIER au capital social de 30000 € Siège social : 4 rue de la gare 79250 NUEIL LES AUBIERS SIREN 792229163 R.C.S. NIORT Le 28 février 2022, l'assemblée générale extraordinaire a : -approuvé les

comptes de liquidation,
-donné quitus de sa gestion au liquidateur, Monsieur CHARRIER Laurent, 3 Les
Ahaies 85390 LE TALLUD SAINTE GEMME et le décharge de son mandat.

constaté la clôture de liquidation au 31 décembre 2021. La société sera radiée au RCS de NIORT.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PAITREAULT MATHIEU

SARL au capital social de 5000 euros. Siège social : Rue Philippe de Comines, 79200 GOURGE. 853 386 571 RCS de Niort.

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2022, l'associé unique a décidé, à compter du 28 février 2022, de transférer le siège social à 1 Plaine du Puits Neuf,

79200 Gourge.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera portée au RCS de Niort.

 $^{\mathbb{R}}$

Enquêtes publiques

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE

PORTANT SUR L'OPÉRATION DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE DE L'IMMEUBLE 64 RUE CHALON SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Par arrêté préfectoral du 9 février 2022, une enquête parcellaire relative à l'opération de restauration immobilière sur l'immeuble sis 64 rue Chalon à Saint-Maixent-L'École, est ouverte du mercredi 2 mars 2022 au vendredi 18 mars 2022 inclus, soil dix-sept jours consécutifs, sur le territoire de la commune de SAINT-MAIXENT-

Durant toute cette période, le dossier d'enquête et un registre seront déposés en ie de SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, et formuler éventuellement ses observations,

propositions et contre propositions, en les consignant sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE, Place Léon Guyonnet – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE, siège de l'enquête ou par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête à savoir : « ORI Saint-Maixent-L'École », à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

M. Jean-Claude SIRON, Officier de la Gendarmerie en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

- Le commissaire enquêteur recevra les observations du public :
- le mercredi 2 mars 2022 de 9 heures à 12 heures
- le mercredi 9 mars 2022 de 14 heures à 17 heures,
 le vendredi 18 mars 2022 de 13 heures à 16 heures,

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête parcellaire, le commissaire enquêteur dressera le procès-verbal de l'opération et l'adressera ainsi que son avis au préfet (Service de la coordination et du soutien interministériels - Pôle de l'environnement –05.49.08.69.53).
L'arrêté préfectoral précité est consultable en mairie de SAINT-MAIXENT-

Le dossier ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur se-ront mis en ligne sur le site internet de la préfecture, à l'adresse suivante : http://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/

Enquetespubliques-departementales-et-arretes-d-autorisation

Toute personne physique ou morale peut demander, à ses frais, copie du rapport et des conclusions motivées au préfet.

Le préfet des Deux-Sèvres est l'autorité compétente pour déterminer, par arrêté de cessibilité, la liste des parcelles ou des droits réels immobiliers à exproprier;

niortagglo Agglomération du Niortais

ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°2 DU PLU DE PRAHECQ

Par arrêté en date du 1er février 2022, le Président de la Communauté d'Agglo-mération du Niortais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du projet de Modifica-tion n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Prahecq portant notamment sur la rectification d'une erreur matérielle et sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 1 AU. La Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné Monsieur William

PAULET, commissaire enquêteur.

La décision d'approbation de la Modification n°2 du PLU de Prahecq relève de la compétence du Conseil d'Agglomération de la Communauté d'Agglomération.

L'enquête se déroulera du lundi 28 février 2022 à 9h00 au jeudi 31 mars 2022 à 17h00.

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la Communauté

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la Communauté

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la Communauté

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la Communauté

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la Communauté

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la Communauté

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la Communauté

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la Communauté

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la Communauté

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la Communauté

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la Communauté

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la Communauté

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la Communauté

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la Communauté

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la Communauté

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la Communauté

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la Communauté

Le dossier d'enquête peut de la consulté sur le site internet de la Communauté de la consulté sur le site internet de l d'Agglomération (https://www.niortagglo.fr), et aux heures habituelles d'ouverture : à la

mairie de Prahecq le lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, le mardi de 10h à 12h et le samedi de 9h à 12h dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Niortais (140 rue des Equarts, 79027 Niort Cedex) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Dans chaque lieu d'enquête, le dossier sera accompagné d'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel les observations et propositions du public pourront être consignées, pendant la durée de l'enquête.

Un poste informatique permettant de consulter le dossier d'enquête sera égale-ment mis à disposition au siège de la Communauté d'Agglomération.

Le commissaire-enquêteur recevra au cours de permanences prévues :le lundi 28 février 2022, de 9h00 à 12h00, au siège de la Communauté d'Agglomération le mercredi 16 février 2022, de 14h00 à 17h00, en Mairie de Prahecq le jeudi 31 mars 2022,

de 14h00 à 17h00, en Mairie de Prahecq
A noter que toutes les mesures sanitaires seront prises pour faire face à la pandémie de COVID et assurer la réception du public dans de bonnes conditions (mesures

Les observations et propositions peuvent être également adressées à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, (en mentionnant «Enquête publique / Modification n°2 du PLU de Prahecq»):

Par courrier postal adressé à la Communauté d'Agglomération du Niortais : 140 rue des Equarts, CS 28770, 79027 Niort Cedex

Par courrier électronique à l'adresse : enqueteplu-prahecq@agglo-niort.fr
Les observations et propositions reçues par voie électronique seront consultables
sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (https://www.niortagglo.fr). Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne, sur sa de-

mande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Toute information relative au projet de Modification n°2 du PLU de Prahecq ou à

la présente enquête publique peut être demandée : Au Maire de la Commune de Prahecq Au Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais

A l'issue du délai d'un mois prévu par l'article 6de l'arrêté susvisé, une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public en Mairie de Prahecq ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site Internet de la Commu nauté d'Agglomération (https://www.niortagglo.fr).



Publications d'Annonces Officielles & Légales

Tous titres de presse

GAGNEZ DU TEMPS!

Vos contacts:

Indre et Loire

Tel: 02 47 60 62 10

Loir et Cher

Tel: 02 47 60 62 10

Indre

Tel: 02 47 60 62 79

Vienne

Tel: 02 47 60 62 79

Deux-Sèvres Tel: 02 47 60 62 10



une annonce légale : www.nr-legales.com

*paiement par CB sécurisé



MARCHÉS PUBLICS

- Publication
- Dématérialisation
- Consultation et veille des appels d'offres
- Assistance Juridique Marchés Publics



www.pro-marchespublics.com Tél: 02 47 60 62 11 support@nr-pmp.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT DEUX - SEVRES

COMMUNE Lint Majorent l'Ecole

REGISTRE D'ENQUÊTE **PUBLIQUE**

er ia case correspondante
Installations classées pour la protection de l'environnement
Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
Carte communale
Classement de voirie
Divers

relatif à : Enquête parcellaire portant sur l'opération de restauration immobilière de l'immeuble 64 rue Chalon sur le territoire de la commune de Saint-Maixent-D'Ecole



REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

6	10 812 60	· Suc C	harlon 19	S'Maixet L'
rrêté d'ouverture de l'enquête :		_		
rrêté n°en	date du 9 F	evrier \$22	l	
M. le Maire de :				
XI M. le Préfet de : Deux-Seines				
résident de la commission d'engr				
M lean - Cl	aude Sipo	J qualité	6	
(1				
M		qualite		
M				
1embres suppléants : M		qualite		
M				
M		quality	á	
Ourée de l'enquête : date(s) d'ouvertu	ra : du 02. 174	2022	au 18	mars 2022.
s Mercedi 2 Mars 2022	do 09	400 121	uto at da	à
Mary 1 97 1000				
11-1-10 0-10	2027 do 12	Lass 161	separ da	à
iège de l'enquête : Toiris	de Saint-Mai	cent-l'Ecol	2	
Autres lieux de consultation du dossier :				
Registre d'enquête :				
omportant 32 feuillets no				
the control of the co	peuvent aussi être ad	ressées par écrit a	au nom du comm	nissaire enquêteur :
es observations du public ; ces dernières (
es observations du public ; ces dernières p				
	saire enquêteur :			
lapport et conclusions du commis				
Rapport et conclusions du commis				
Rapport et conclusions du commis eront tenus à la disposition du public des	s leur réception à :			
Rapport et conclusions du commis eront tenus à la disposition du public des ux heures et jours habituels d'ouverture	des bureaux et dans			
Rapport et conclusions du commis eront tenus à la disposition du public des ux heures et jours habituels d'ouverture préfecture de chaque département concern	des bureaux et dans	chacune des mai		
lapport et conclusions du commis eront tenus à la disposition du public des ux heures et jours habituels d'ouverture réfecture de chaque département concern Réception du public par le commis	des bureaux et dans né. ssaire enquêteur :	chacune des mai	ries où s'est dére	oulée l'enquête et à
Rapport et conclusions du commis eront tenus à la disposition du public des ux heures et jours habituels d'ouverture réfecture de chaque département concern Réception du public par le commis	des bureaux et dans né. ssaire enquêteur :	chacune des mai	ries où s'est dére	oulée l'enquête et à
lapport et conclusions du commis eront tenus à la disposition du public des ux heures et jours habituels d'ouverture réfecture de chaque département concern léception du public par le commis	des bureaux et dans né. ssaire enquêteur :	chacune des mai	ries où s'est dére	oulée l'enquête et à
Rapport et conclusions du commis eront tenus à la disposition du public des ux heures et jours habituels d'ouverture réfecture de chaque département concern Réception du public par le commis es	des bureaux et dans né. ssaire enquêteur : dede	chacune des mai	ries où s'est dére	oulée l'enquête et à
Rapport et conclusions du commisseront tenus à la disposition du public des aux heures et jours habituels d'ouverture préfecture de chaque département concern Réception du public par le commisses es	des bureaux et dans né. ssaire enquêteur : de de de de	chacune des mai	ries où s'est dére	oulée l'enquête et à
Rapport et conclusions du commis seront tenus à la disposition du public des aux heures et jours habituels d'ouverture préfecture de chaque département concern Réception du public par le commis es es es es	des bureaux et dans né. ssaire enquêteur : de de de de de de	chacune des mai	et deet de et de et de et de et de	oulée l'enquête et à à à à à à à

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 27 ars 2027 de 09 hao heures - à 12 hao heures
Permanence du Mercridi 2 Mars. 1022 Néant
paramence du Moraste o Flats 2012 Went
le CE
Permanence du Heracti Vendudi 18 Mars 2022.
le ct Neart
ur prendre en considération vos remarques, consignez-les sur la présent gistre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Le .	lundi 21 Nars 2022	à	10	heures	21
_	Le délai ét		. 0. 2	1 11 - 1	
qui du .	soussigné(e), Stéphane BAW a été mis à la disposition du public pendant Nexcredi Cl Nous Ec22	divSe au	yt (19) venduedi	18 mais 8	jours consécutifs,
	13 heures				
-	Les obser				
par	personnes				
	En outre, j sont annexées au présent registre :				
-	lettre en date du				
3	lettre en date du	de	м		
_	lettre en date du				
-	lettre en date du				
-	retire en date du				
			signature	T-MA	FECOLO .

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

VOUS ETES PROPRIETAIRE

OU NON PROPRIETAIRE [(indiquez le cas échéant le nouveau propriétaire)

DANS TOUS LES CAS VEUILLEZ REMPLIR LE DOCUMENT CI-DESSOUS :

Vous allez répondre à ce questionnaire. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, il est précisé que les informations ainsi recueillies feront l'objet d'un traitement informatisé permettant l'établissement de documents réglementaires (actes, courriers,...). Ces renseignements seront communiqués à la Ville de Saint-Etienne, la Préfecture, la Conservation des Hypothèques, éventuellement au Juge de l'Expropriation à défaut d'accord amiable. Un droit d'accès et de rectification vous est possible auprès de nos services. Ce droit s'exercera sur simple demande écrite ou sur présentation après avoir pris rendez-vous. La rectification des informations sera effectuée dans les meilleurs délais. Un avis de modification vous sera remis ou transmis.

PARCELLE: AP-518	EMPRISE 72 M2
PROPRIETAIRE	CONJOINT
NOM: LAGEDAMON	NOM: LAGEDAMON
Prénom : DANIEL	Prénom: FABIENNE
Date de naissance : 13 - 02 - 1946	Date de naissance : 11-03-1963
Lieu: SANSAIS-79	Lieu: NANTES
Profession: RETRAITE	Profession : ASSISTANTE-RH-DIRECTION
Domicile: 9. RUE-du-Filon-457/	0-COULLONS = 023829 8338
Mariés le : 03-10-1992	a COULLONS
Contrat de mariage : つり	
Date 29 Alfit 1992 Notaire MENGAR	NANDA GIEN- (45)
LOCATAIRE : NOM : Pr	rénom :
ACQUISITION ou DONATION :	SUCCESSION: 1= LAGEDA MON-ALFRES
Parcelle acquise ou reçue de M. :	Nom du précédent propriétaire
Suivant acte de vente en date du :	Nom du précédent propriétaire: Nom du précédent propriétaire: Date et lieu de décès - 02-1986- STEAN DANGE
Reçu par Me :Notaire à :	Nature et date de Tacte :
Publié aux hypothèques de :le :	Reçu par Me : Notaire à :
Volume :N° :	Publié aux hypothèques de : le :
	Volume N°:

NOUS CERTIFIONS EXACT LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS

Signatures M. et Mme

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

VOUS ETES PROPRIETAIRE ☒

OU NON PROPRIETAIRE [(indiquez le cas échéant le nouveau propriétaire)

DANS TOUS LES CAS VEUILLEZ REMPLIR LE DOCUMENT CI-DESSOUS :

Vous allez répondre à ce questionnaire. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, il est précisé que les informations ainsi recuelliles feront l'objet d'un traitement informatisé permettant l'établissement de documents réglementaires (actes, courriers,...). Ces renseignements seront communiqués à la Ville de Saint-Etienne, la Préfecture, la Conservation des Hypothèques, éventuellement au Juge de l'Expropriation à défaut d'accord amiable. Un droit d'accès et de rectification vous est possible auprès de nos services. Ce droit s'exercera sur simple demande écrite ou sur présentation après avoir pris rendez-vous. La rectification des informations sera effectuée dans les meilleurs délais. Un avis de modification vous sera remis ou transmis.

PARCELLE: AP 518	EMPRISE 72 m2
PROPRIETAIRE	CONTONIT
NOM: ROBERT- LAGED 9 MON	CONJOINT
	NOM: ROBACT
Prénom: Repaire	Prénom: Jac
Date de naissance : 12 02. 1953	Date de naissance : 10.08.1949
Lieu: Sansall	Lieu: NORT
Profession: Retraitée	Profession: Notaite
Domicile: 1, Route de Contant 794	00 AVGC 2:06 77.24.93.82
Mariés le : 17 Août 1974	a Sonsans
Contrat de mariage :	
Date Notaire :	àj
LOCATAIRE : NOM : Prén Adresse	nom:
ACQUISITION ou DONATION .	SUCCESSION:
Parcelle acquise ou reçue de M. :	Nom du précédent propriétaire : 2 LAGFDATION AVIOL Date et lieu de décès : 1 M 02 1986 & Strong A
Sulvant acte de vente en date du :	Date et lieu de décès : 1 M. 02. 1986 & Styon & 9
Reçu par Me :Notaire à :	Date et lieu de décès : 1 102.1986 & Syon 2 A. Nature et date de l'acte : 19.04. 2013 Q NIOCT
Publié aux hypothèques de : le :	Reçu par Me : Notaire à :
Volume :	Publié aux hypothèques de :le :
	Volume N°:

NOUS CERTIFIONS EXACT LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS

A Auge Le 26 Février 2022 Signatures M. et Mme Lyro-e Robert John Joël Robert John